

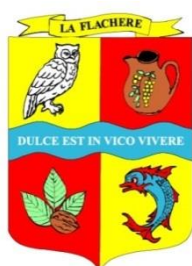


BULLETIN MUNICIPAL LA FLACHÈRE

FLACH'INFO



JUIN 2024





LE MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous,

Le conseil municipal a voté, en mars, le budget pour l'année en cours.

L'exercice précédent a permis de dégager l'excédent nécessaire pour les investissements 2024. C'est pourquoi cette année encore, nous avons fait le choix de ne pas augmenter les taux des impôts fonciers.

Nous avons également maintenu l'aide apportée pour les dépenses de cantine qui est de deux euros par repas et le Pass Active Jeunes de 50 euros, allouée à chaque jeune de moins de 16 ans à la date d'inscription, pour l'année scolaire et sur présentation d'un justificatif d'inscription à une activité.

Concernant les travaux :

Comme vous avez pu le voir, les travaux de rénovation de la mairie sont en cours et devraient se terminer d'ici fin janvier 2025.

Nous aurons ainsi au RDC la mairie remaniée, dont vous avez pu voir les plans sur le dernier flash info et à l'étage un T2 et un studio. Des places de parking seront matérialisées le long du mur du P'tit verger pour les futurs locataires.

A l'automne débiteront les travaux d'aménagement de la placette. Cet aménagement va nous permettre de créer des places de parking supplémentaires le long de la rue de l'Eglise.

Nous enchaînerons avec la création du cheminement piéton derrière le P'tit verger, reliant la rue des bassins à la voie du Tram, et par la même occasion : la délimitation des espaces verts entre les appartements communaux, situés dans le même secteur.

Dans le cadre de l'intercommunalité les travaux d'assainissement du Boissieu devraient avoir lieu d'ici fin 2024 ou début 2025. Vous aurez toutes les informations en temps utile.

La cartographie des assainissements non collectifs de la communauté de communes et donc de notre commune, est toujours d'actualité. C'est pourquoi je vous invite à nouveau à vérifier si vos installations sont conformes par rapport aux contrôles qui ont eu lieu en 2015.

Je profite de cet édito pour remercier l'APERP, et l'ensemble de ses membres pour l'aide qu'ils apportent au SIEEM, ils apportent non seulement une aide financière mais, ils organisent de nombreuses manifestations qui participent au bien-être de nos enfants.

Un grand merci également à notre comité des Fêtes et à l'ensemble de ses bénévoles, pour l'organisation du « marché des sorciers », qui a connu un réel succès et qui a dynamisé notre village.

Pour terminer un petit mot concernant les nuisances sonores !! Sujet malheureusement toujours d'actualité. Certains secteurs du village sont plus impactés que d'autres et je pense que beaucoup n'ont pas conscience du bruit qu'ils font. Je parle non seulement du bruit nocturne mais également du bruit diurne qui peut être très dérangeant.

C'est pourquoi, je vous demande à tous, de faire un effort, de limiter le bruit et surtout de communiquer entre vous pour éviter tout désagrément.

Je vous en remercie par avance et je vous souhaite de profiter d'un bel été après toutes ces semaines de grisaille.

Bien amicalement

Le Maire : Brigitte SORREL

MAIRIE PRATIQUE

MAIRIE

Ouverture du Secrétariat

Lundi, Mardi, Jeudi de 14 à 19 h

Permanence téléphonique de **14 h à 19 h**

Tél : 04 76 97 31 08

06 34 59 29 24

contact@mairie-la-flachere.com

<https://www.laflachere.fr/>

SIEEM

(Syndicat Ecoles Élémentaires & Maternelle) 04.76.08.52.55

URGENCES

Pompiers	18
Samu	15
Urgences internationales	112
Conseil médical-visite à domicile	0810 15 33 33
Police Secours	17
Centre antipoison	04 76 42 42 42
Gendarmerie Le Touvet	04 76 08 45 94

Médecins généralistes

Cabinet médical – Le Touvet

04.76.98.01.14 Fax 04.76.08.44.16

Docteur Gérard Nallet

Grande Rue – St Vincent de Mercuze

Téléphone : 04.76.08.50.12

Médecins de garde : 08 10 15 33 33

Pharmacie de garde : 0825 70 15 15

www.sosgardes.fr

Sécurité Sociale

Numéro unique **3646**

Permanence :

Semaine paire Le Touvet/Mairie Le mercredi de 14 à 16 Heures

Semaine impaire Chapareillan/ancienne bibliothèque le Mercredi de 8h30 à 10h30

METEO France 08 92 68 02 38

SNCF 08 36 35 35 35

EMPLOI

POLE EMPLOI (ANPE + ASSEDIC)

12, Rue M Leysieux – St Martin Hères

<http://www.pole-emploi.fr>

Numéro de téléphone unique : **3949**

Antenne de Pontcharra

440 Avenue de la Gare

Horaires d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h45-12h – 13h-15h30

Vendredi : 8h45-11h45

Horaires d'accueil physique :

Lundi au jeudi : 8h45-15h45

Vendredi : 8h45-11h45

Maison pour l'emploi

Village d'Entreprises du Breda

38530 Pontcharra - 04.76.97.81.85

Mission locale du Grésivaudan

95, Rue des Grives – Z.I CIDEX 112

38920 Crolles - 04.76.08.08.70

Fax : 04.76.08.89.51 - info@mlgresivaudan.com

TRESOR PUBLIC

Rue Montfillon 38660 Le Touvet

04.76.08.45.87 Fax : 04.76.08.53.17

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h30 à 12h00

Fermé au public le mercredi toute la journée

ASSISTANTE SOCIALE

Conseil Général M S A

Centre Social Mairie de Goncelin

21, Rue Laurent Gayet 38570 Goncelin

38530 Pontcharra Tel : 04.76.71.81.17

Tel : 04.76.97.32.52 Le lundi uniquement

NOTAIRE ET CONCILIATEUR DE JUSTICE

Permanence régulièrement assurée en Mairie du Touvet. Prendre rendez-vous au 04 76 92 34 34

PREFECTURE

Un serveur vocal est à votre disposition 24h/24, 7j/7 : **3939 allo service public**

Portail Internet unique de renseignement administratif et d'accès aux télé procédures

www.service-public.fr

DESTRUCTION GUEPES & NUISIBLES

Fabrice NOVIANT 06.88.15.69.79 St Ismier

David D'ONOFRIO 06.28.94.13.74 Le Touvet

CIVILITÉ

Lorsque vous quittez la commune il est obligatoire de venir le signaler en mairie afin que d'une part, le compteur d'eau soit relevé et d'autre part que vous nous communiquiez votre nouvelle adresse.

LES ARTISANS DE NOTRE COMMUNE

A.C.P. Allo Chauffage Plomberie du Grésivaudan (Rémy FAUBERT Le Boissieu). (06.28.34.95.13)

Eurl Beltrami Bruno (445, rue des Bassins) Travaux forestiers, tontes de pelouses, tailles de haies, débroussaillages, élagages ... (06.74.64.34.33)

BEV Service (Poulat Stéphane, Rue Le Pas du Facteur) Entretien espaces verts, vente bois de chauffage, exploitant forestier. (06.32.44.06.35)

Entreprise Derez Richard (Impasse des Buis) BTP. (06.11.99.00.41)

Diligent Philippe (Rue des Bassins) Bureau d'études. (04.76.78.61.82)

La Maison Jacquemont (157 Ch de Pierres Plates) Créations en bois et résine époxy (table, horloge, lampe, plateau etc... (06.58.09.19.46)

La Malle de Chantale (383 Ch de Pierres Plates) Créations couture, Déco) (06.23.30.01.98) lamallegechantale@gmail.com

Le Pas du Facteur (Gattoni Béatrice, route de La Buissière), Restauration traditionnelle. (04.76.08.47.08)

Le P'tit Verger (Maryline & Bruno Detraz, rue des Bassins) Bar, restauration, Epicerie (04.76.98.79.86)

Portier Guillaume (536 Ch. du Tram) Prestations de services. (07.82.73.30.62)

Raimond Gaël (28 Impasse du Fenier) artisan installateur cuisines/salles de bains/dressing (06.01.09.53.62)

Tournoud Alain (route de la Buissière) Exploitant forestier. (06.85.42.36.16)

Tournoud Jérôme (rue des bassins) Entrepreneur forestier, commerce du bois, coupe-débardage-broyage-défrichage, bois de chauffage. (06.24.20.39.17)

LES TRANSPORTS DU GRESIVAUDAN

Toutes les informations sur les lignes, les horaires, les tarifs, le calculateur d'itinéraire sur : www.le-gresivaudan.fr rubrique transports bienvenue@le-gresivaudan.fr / 0 800 941 103

Les points de vente :

Du Lundi au Vendredi de 8h30/12h -14h/18h

A Crolles : Le Grésivaudan communautés de communes 115 Rue des Alpes

A Pontcharra : Les transports du Grésivaudan 303 rue des Alpes *A Crolles : 115 Rue Louis Nel.*

INFO-ENERGIE

L'Ageden conseille et répond aux questions de tous (habitants et professionnels). RV au 04.76.23.53.50 – www.le-gresivaudan.fr

CAUE ISERE

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (04 76 00 02 21)

DECIBELS

Afin de préserver un bon voisinage rappel des horaires pour que tout un chacun puisse vaquer à ses occupations de bricolage ou de jardinage, perceuses, taille haies et tondeuses :

Du Lundi au Vendredi : 8h00-12h00 et 14h00-19h30

Le Samedi : 9h00-12h00 et 15h00-19h00

Le Dimanche & jours fériés : 10h00-12h00

DIVAGATION DES CHIENS

La divagation des chiens est interdite.

Un Arrêté Préfectoral existe. La commune a un contrat avec la fourrière de Le Versoud au **04.76.77.07.00**

DECHETTERIE DE CROLLES

Du Lundi au Dimanche sans interruption de 8h30 à 17h45. (Sauf jours fériés)

DECHETTERIE DE LE TOUVET

Tel: 04.76.08.25.96 Fax : 04.76.08.07.15

Du Lundi au Dimanche sans interruption de 8h30 à 17h45. (Sauf jours fériés)

DECHETTERIE DE LE CHEYLAS

Route de La Buissière

Lundi/mardi/jeudi/vendredi/samedi de 8h/12h et 14h/18h

Le mercredi de 14h à 18h

Fermeture les jours fériés

DECHETTERIE DE PONTCHARRA

Zone Industrielle Pré Brun

1-147 Impasse Denis Papin

Du lundi au Samedi de 8h à 12h /15h à 18h

INFOS MAIRIE

*Afin de recevoir les infos en direct, rien de plus simple, transmettez-nous votre adresse mail !
Les comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal sont désormais disponibles sur le site internet de la Commune.*

Certaines adresses en notre possession s'avèrent être erronées. Si vous avez changé d'adresse mail merci de nous la renvoyer.

ESPACE GEORGES TALBOT

1° Modalités de réservation et de règlement

En application des nouvelles consignes données par les Services Fiscaux quant à la détention de chèques par la Mairie, nous sommes amenés à modifier la procédure de réservation et les modalités de paiement.

Lors de la réservation un RIB est demandé ainsi qu'une pièce d'identité, des arrhes à hauteur d'un tiers du montant de la réservation, seront à régler après réception d'un avis de règlement adressé par le Centre de Gestion Comptable (Trésorerie de Le Touvet).

En cas de rétractation, les arrhes seront perdues.

Après la manifestation, le rendu des clés et contrôle de l'état de lieux, une facture du solde sera établie de la même manière.

En cas de dégradation, et manquement total de nettoyage, les frais de remise en état seront facturés

2° Révision des tarifs de location

A compter du 1^{er} Septembre 2023 compte tenu de l'augmentation des tarifs de l'eau et de l'électricité ainsi que des frais de ménage, les tarifs sont les suivants :

Petite salle	250 € habitant de la commune	500 € extérieur
Grande salle	500 € habitant de la commune	1500 € extérieur

A noter que depuis le 1^{er} Septembre 2023, l'application des tarifs préférentiels pour les habitants de La Flachère est limitée à une location par an pour la grande salle et à deux locations par an pour la petite salle. Toute autre location sera facturée au tarif extérieur.

LA REMISE DES CLES ET L'ETAT DES LIEUX SE FERONT DORENAVANT LE VENDREDI MATIN ENTRE 8 ET 12 Heures.

ALLO FRELONS

L'annuaire ALLO FRELONS est une solution gratuite, simple et efficace.

Il vous permet de :

- Trouver facilement et rapidement le professionnel le plus adapté à votre situation, en fonction de votre département, de votre commune, et du type de nuisible à éliminer.
- Comparer les différentes prestations proposées, avec leurs avantages, leurs garanties, et leurs éco-engagements.
- Consulter les avis et les témoignages des clients satisfaits, qui attestent de la qualité et du sérieux des entreprises référencées.

Allo-frelons.com
annuaire@allo-frelons.com

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Il retrace les mouvements de recettes et de dépenses réalisés au cours de l'année écoulée, et permet de dégager les résultats qui seront repris aux budgets primitifs.

Section de Fonctionnement 186 092,73 €

Résultat de clôture + 667 201,73 €

Section d'Investissement 478 109,02 €

BUDGETS 2024

Il retrace les autorisations de dépenses et de recettes pour l'exercice 2024.

Il a été préparé sur la base des dépenses 2023 pour le fonctionnement et en prévision des projets en investissement pour 2024.

Dépenses 434 682,83 €

Recettes 1 058 474,45 €

Section de fonctionnement

D'où vient l'argent ?

*Atténuation des charges (remboursement s/charges de SS)	200 €
*Produits de services (concessions cimetière, redevance OM)	5 500 €
*Impôts et taxes dont la dotation de solidarité communautaire (96 956 €)	232 502 €
*Dotations et participations de l'Etat	59 980,83 €
*Autres revenus (loyers, locations salles)	65 000 €
*Une partie de l'excédent 2023	50 000 €

Où va l'argent ?

*Charges à caractère général (achat petit matériel, entretien, assurances, déneigement, électricité, etc ...)	117 800 €
*Charges en personnel	80 750 €
*Atténuation des produits	16 000 €
*Indemnité des élus	25 000 €
*Syndicats (Alpe et SIEEM)	90 000 €
*Autre charge de gestion courante	7 500 €
*Remboursement des intérêts des emprunts	23 000 €
*Opérations d'ordre	5 084 €
*Virement à la section d'investissement	58 548,83 €

Section d'investissement

D'où vient l'argent ?

*Subventions	349 280 €
*Taxes d'aménagement	26 959,89 €
*Dépôts et cautionnements reçus	1 400 €
*Excédent de fonctionnement 2023 (dont une partie a été laissée en fonctionnement)	139 092,71 €
*Excédent d'investissement 2023	478 109,02 €
*Virement de la section de fonctionnement	58 548,83 €
*Opération d'ordre entre section	5 084 €

Où va l'argent ?

Travaux d'investissement, dont :	1 015 074,45 €
*Achat petit matériel	
*Travaux salles polyvalentes (entretien)	
*Bâtiments communaux (rénovation de la mairie et de l'appartement)	
*Création d'un cheminement piéton derrière le P'tit Verger pour relier la rue des bassins au chemin du tram	
*Aménagement emplacement devant les appartements à côté du P'tit Verger	
*Aménagement de la placette au centre du village	
*Reprise des anciennes tombes au cimetière.	
*Remboursement du capital des emprunts	43 400 €

URGENCES VETERINAIRES

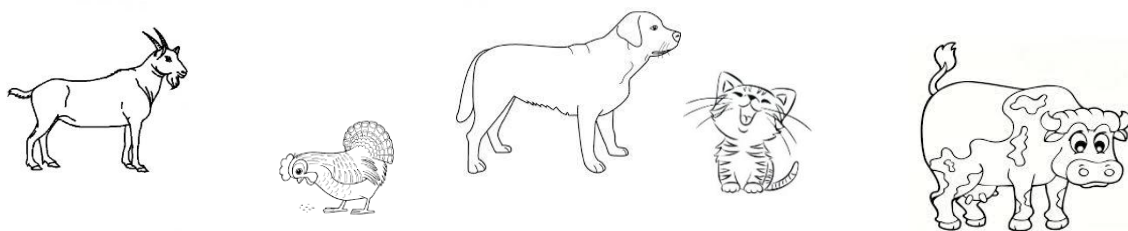
Depuis le mois de septembre 2023, le **3115** Urgences vétérinaires, numéro 100 % gratuit (tarification numéro vert) est disponible pour les habitants de La Flachère.

En cas d'urgence vétérinaire avec un animal de compagnie, son propriétaire peut contacter 24h/24h ce numéro, composer son code postal et il sera mis en relation avec un service vétérinaire de garde à proximité.

L'appel, la mise en relation et la communication sont 100% gratuits depuis les téléphones fixes et mobiles, tous opérateurs confondus.

Numéro de téléphone **3115**

Adresse mail www.urgences-veterinaires.fr



MUTUELLE

Notre commune a été contactée par la **mutuelle « entre nous »** pour la signature d'un partenariat entre nos 2 entités.

L'objet de ce partenariat serait de pouvoir proposer aux habitants et aux travailleurs de la commune de La Flachère : la possibilité de souscrire à une complémentaire santé, distribuée par la mutuelle « entre nous », avec des tarifs préférentiels réservés aux communes signataires du partenariat.

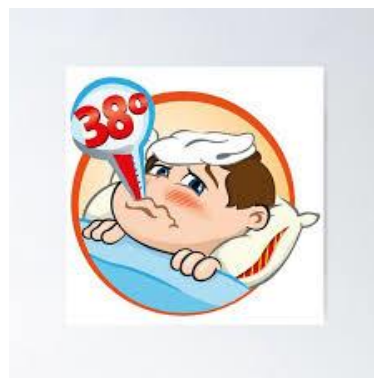
Avant de nous engager avec cet organisme, nous souhaitons faire un recensement (non exhaustif) des personnes qui pourraient être susceptibles de souscrire à cette proposition.

Cette dernière s'adresse tout particulièrement aux personnes qui, à ce jour, n'ont pas de complémentaire santé, et à ceux qui pensent que celle qu'ils ont souscrite ne correspond pas à leurs attentes. (Tarifaires ou de prestation.)

Nous vous invitons à vous faire connaître en mairie, afin que nous puissions juger de l'opportunité de cette signature de partenariat.

Voici ci-dessous le lien de cette mutuelle, si vous souhaitez obtenir quelques renseignements

mutuelle-entrenous.fr



RECENSEMENT JEUNES & JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes français, garçons ou filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. **IL s'agit de la troisième étape du « parcours citoyen »**, la JDC s'impose à tous les citoyens, femmes et hommes, **avant l'âge de 18 ans**. Ils ont la possibilité de régulariser jusqu'à l'âge de 25 ans.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire.

La Mairie (ou le consulat) remettra alors une **attestation de recensement**. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment).

Importance du recensement :

Effectuer le recensement permet !

- D'obtenir l'attestation de recensement. Ce document doit être présenté pour l'inscription avant **l'âge de 18 ans** à un examen (BE, Baccalauréat, permis de conduire, ...) ou un concours administratif en France.
- D'être convoqué pour participer à la journée Défense et Citoyenneté (JDC). Participer à la JDC (ou en être déclaré exempt), est indispensable pour s'inscrire **à partir de 18 ans** à un examen (BEP, Baccalauréat,...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de l'âge de 25 ans.
- D'être inscrit automatiquement sur les listes électorales par l'administration et de voter aux élections dès l'âge de 18 ans.

Pièces à fournir :

Notice individuelle Cerfa n° 10870*05 (à retirer en Mairie)

Carte d'identité

Livret de famille

Justificatif de domicile.



VIE COMMUNALE

CEREMONIE DU 8 MAI



Cette année c'est sous un temps sec et venteux que s'est déroulée la cérémonie du 8 Mai avec la présence d'une délégation des sapeurs-pompiers du Centre de Le Touvet et la participation des habitants de la commune.

Après le discours de Madame le Maire, l'appel des noms figurant sur la stèle, le dépôt de la gerbe ainsi que des œillets déposé par un enfant ; Hervé Guyaux (correspondant défense) a lu le texte officiel, suivi de la Marseillaise reprise en chœur par l'assistance.

A l'issue de la cérémonie Madame le Maire a convié l'ensemble des participants à partager le vin d'honneur dans les locaux provisoires de la Mairie compte tenu des travaux en cours.



FETES DES MERES

Du fait des travaux de réhabilitation de la mairie, la cérémonie de la fête des mères a de nouveau eu lieu à l'espace Georges Talbot.

Toutes les mamans de notre commune ont reçu une invitation, elles sont venues accompagnées de leur(s) enfant(s) et parfois même de leurs époux.

Madame le Maire comme à l'accoutumé, a fait un discours concernant la vie de la commune, les travaux en cours ainsi que les projets.

Ensuite l'assemblée a été invitée à se rendre au buffet, préparé par Le P'tit Verger (Marilyne et Bruno Detraz).

Chaque maman sur présentation de son invitation s'est vu remettre une plante : cette année un « euphorbia » communément appelé « Epines du Christ ».



TRAVAUX MAIRIE & APPARTEMENTS

Les travaux ont commencé comme prévu le 10 Avril 2024.

A ce jour, le préau a été détruit, à l'intérieur, le bas comme le haut a été mis à nu, les ouvertures sur la cour et la rue des Bassins ont été créées.



INTERCOMMUNALITE

COMMUNAUTE DE COMMUNES « LE GRESIVAUDAN »

LE GRESIVAUDAN

390, Rue Henri Fabre

38926 CROLLES Cedex

Tél : 04.76.08.04.57 Fax 04.76.08.85.61 bienvenue@le-gresivaudan.fr

Toutes les informations, concernant la **Communauté de Communes "Le Grésivaudan" (CCG)**, vous parviennent désormais par le biais du journal **Interligne Grésivaudan** distribué mensuellement dans votre boîte aux lettres et vous pouvez les retrouver sur www.le-gresivaudan.fr

LE TRI DES BIODECHETS

Epluchures de légumes, restes de repas, déchets végétaux **A partir du 1^{ER} janvier 2024**, le tri à la source des biodéchets se généralise pour tous les particuliers et les professionnels.

Conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, les entreprises et les collectivités doivent désormais développer des solutions de tri des biodéchets.

Dans ce cadre La Communauté de Commune Le Grésivaudan a fait le choix du « **tout compostage de proximité** ». Il n'y a donc pas de collecte dédiée.

L'objectif : réduire et détourner les déchets organiques des poubelles d'ordures ménagères et les valoriser en tant que ressources !

QU'EST-CE QU'UN BIODECHET ?

Les biodéchets sont les restes organiques issus de nos repas (épluchures, préparation et restes de repas) et les « déchets verts », c'est-à-dire les résidus de tailles et de tontes provenant du jardin des particuliers et des espaces verts publics.

- *42 % c'est la part des déchets alimentaires et restes de repas jetés dans nos poubelles d'ordures ménagères sur les communes du Grésivaudan (33% au niveau national)*
- *Un composteur permet de détourner 175 kg par foyer et par an*
- *En 2023, près de 114 kg de végétaux par habitant ont été collectés en déchetterie, c'est le flux le plus important qui sera à réduire !*

Afin d'encourager les nouvelles installations, la démarche est entièrement prise en charge par la Communauté de Communes Le Grésivaudan : fourniture de matériel, aménagement, formation des participants et des référents, animation et suivi des sites sur le long terme.

Le Grésivaudan offre un composteur gratuit.

Pour cela il suffit de s'inscrire en ligne à l'une des permanences de distribution organisées au printemps et à l'automne. 6000 composteurs ont été distribués depuis 2020 pour un objectif de 8000.

Le Grésivaudan distribue également gratuitement des lombricomposteurs (la participation à une initiation d'une heure trente est nécessaire pour son obtention).

Tout au long de l'année des ateliers « découverte du compostage et du lombricompostage » sont proposés afin d'acquérir les bons gestes.

Pour les inscriptions aux permanences de distributions et aux ateliers

<https://le-gresivaudan.fr/6-dechets.htm>

PISCINES INTERCOMMUNALES (Crolles & Pontcharra)

Les piscines de Crolles et Pontcharra passent aux cartes magnétiques :

- 1- Connectez-vous sur www.le-gresivaudan.fr/piscines
- 2- Cliquez sur la piscine de votre choix puis sur la rubrique « billetterie en ligne »
- 3- Créez votre compte.
- 4- Achetez votre carte, vos entrées, vos activités
- 5- Passez à l'accueil de votre piscine pour récupérer et activer votre carte. Pour les entrées unitaires, vous n'avez qu'à présenter le QR Code reçu au moment de votre achat.
- 6- Sautez dans votre maillot, enfiler votre bonnet de bain, une douche et c'est parti !



PERMANENCES ECOUTE COLLEGIENS ET LYCEENS

Le Grésivaudan, en partenariat avec les Centres de Santé Sexuelle (Agathe, Le Douze) et les communes du territoire, déploie des « permanences écoute » à destination de tous les collégiens et lycéens des établissements publics du Grésivaudan.

Ces permanences existent depuis 2006 sur le Haut-Grésivaudan. Au vu de sa pertinence et de la préoccupation des acteurs locaux concernant la santé mentale des jeunes sur le territoire, ce dispositif est désormais déployé sur d'autres établissements du territoire.

Les permanences sont assurées par des psychologues ou des conseillères conjugales et familiales et offrent un espace gratuit, confidentiel et libre pour tous les jeunes qui se posent des questions, qui ont besoin de parler, qui sont inquiets ou angoissés, ou pour qui ont s'inquiète, quel que soit le sujet.

Toutes les infos sur www.le-gresivaudan.fr/centres-de-planification



SIEEM (*Syndicat Intercommunal des Ecoles Élémentaires et Maternelle*)

L'école maternelle de La Flachère s'est mise à l'heure des jeux olympiques et a organisée diverses compétitions avec les trois classes.



Rien n'a été oublié : diplômes, médailles et félicitations



La classe de moyenne section a réalisé une fresque, sur le thème de la nature, en poterie avec l'aide d'une professionnelle. L'œuvre réalisée est affichée dans le hall d'entrée de l'école.



L'APERP (Association des parents d'élèves du regroupement pédagogique), a organisé la kermesse des écoles qui a eu lieu dans l'enceinte de l'école de Sainte Marie d'Alloix et sur le plateau sportif attenant.

Les enfants des trois écoles étaient présents ainsi que leurs parents, leurs frères et sœurs et parfois même les grands parents.

Chaque enfant a eu droit à une part de gâteaux (confectionnés par les parents) et à un rafraîchissement. Les parents quant à eux, contre participation, avaient la possibilité de déguster et de se rafraîchir. Des jeux étaient mis à disposition du jeune public.



A l'issue de la Kermesse ; une rencontre avec les anciens élèves de l'école de Sainte Marie d'Alloix, pratiquant à l'époque le Handball avec l'USEP a été programmée. Il était possible également aux adultes de participer.



REMISE DES DICTIONNAIRES

Comme chaque année, à l'école de Sainte Marie d'Alloix : les élèves de CM2 ont reçu, à l'occasion de la fin de scolarité du 1^{er} cycle, pour le passage au second cycle : un dictionnaire.

Cette fois-ci le colis a été complété par un dictionnaire d'anglais (très utile pour la 6^{ème}) et d'un fascicule concernant l'entrée au collège.

La remise aux élèves a été faite par les maires du regroupement pédagogique, à l'issue de laquelle un goûter, offert par le SIEEM, a été partagé.



ETAT CIVIL

NAISSANCES

Jules POMPEE JALMAIN
03 Mars 2024 Saint Martin d'Hères
Fils de Camille Pompée et Claire Jalmain



MARIAGE



GAMBIRASIO Christine & MAEDER Eric
27 Avril 2024

DECES

AIMONE Marie-Angeline
05 Janvier 2024 La Flachère



ERRATA

Dans le bulletin de Décembre 2023 une faute d'orthographe a été faite, il s'agissait de Madame Pascale **BURLET** et non BRULET comme indiquée.

Nous nous excusons auprès de la famille.

EYRAUD Jeanine
24 Novembre 2023

Mère de Eric Eyraud, conseiller municipal, Madame Eyraud a été employée à la mairie de La Flachère et au SIEEM en assurant le service de la cantine à l'école maternelle ; ce qui lui a permis de connaître tous les enfants du village dès leur plus jeune âge. Egalement impliquée dans la vie de la commune, elle a été membre actif du CCAS durant de nombreuses années.

Cette annonce, comme celle du décès de Madame **BISANCON Renée**, aurait due être faite dans le précédent Flach'info.

Nous sommes désolés de ce contretemps et prions les familles de nous en excuser.

LA PAGE DES ASSOCIATIONS



Le samedi 4 Mai 2024, a eu lieu la première édition de la « journée de la citoyenneté et de l'environnement » organisée par le **comité des fêtes de La Flachère**.

Tous les flachérains ont été invités, via des informations dans toutes les boîtes aux lettres, sur la page FB du comité des fêtes, et des informations disponibles en mairie, au nettoyage de printemps de la commune. Environ 45 habitants de tout âge ont répondu à l'appel, et se sont retrouvés au centre du village dès 9h le matin, pour un café/accueil bien apprécié. Après que : 5 groupes aient été formés, la distribution des gilets jaunes, pinces (prêtées pour l'occasion par la communauté de commune du Grésivaudan) et gants, et quelques consignes pratiques et géographiques, les groupes sont partis pour une promenade citoyenne sur les 5 secteurs du village.

A midi tout le monde s'est retrouvé à la salle des fêtes pour déposer la collecte de déchets. Aucun déchet n'a été négligé, du plus petit mégot au pneu de tracteur. Tout a été ramassé puis trié, et déposé en déchetterie.



Madame le Maire nous a félicité pour le travail accompli.

De notre côté nous en profitons pour remercier la mairie pour la mise à disposition gracieuse de la petite salle. Le verre de l'amitié, bien mérité, est partagé, ce qui donne l'occasion de faire un peu plus connaissance, des liens se créent et on découvre des affinités.

Le repas partagé fut une belle réussite, pris en extérieur sous un soleil radieux. Les propositions culinaires étaient variées et savoureuses.

La Gratifieria (espace de don) a ouvert dès le matin dans la petite salle TALBOT. Les habitants ont pu venir déposer ce qu'ils souhaitaient offrir. Cela a permis aux plus jeunes de trouver quelques objets et jeux, et à tous de repartir avec un objet ou vêtement gratuit.

L'après-midi, les participants ont pu trouver et apprécier des informations sur :

La gestion des déchets et le compostage sur un stand tenu par la communauté de commune du Grésivaudan.

Le Repair Café de St Vincent de Mercuze, qui propose de l'aide à la réparation d'objet en tout genre lors de permanence à l'ancienne école du Montalieu tous les mardis des semaines paires

L'expérience d'un habitant de la Flachère sur l'autoconsommation d'électricité produite par ses panneaux solaires.

Un grand Bravo aux organisateurs principaux (Gilles et Yannick), et à tous les participants !

Défi pour la prochaine édition : être encore plus nombreux, et faire grandir l'espace « Gratiféria

Le premier marché des sorciers a eu lieu le 02 juin 2024 !

Au mois de mars 2023, après plusieurs années sans festivité en raison de la pandémie, l'idée germait au sein du comité des fêtes du village de redonner une animation à la Flachère.

Les premières réunions se sont tenues rapidement pour s'assurer que le nombre de bénévoles et l'énergie seraient suffisants pour mener à bien un projet ambitieux. Devant l'engagement de tous, et un nombre d'adhérents d'une trentaine au comité des fêtes, la décision a été prise de se lancer dans l'aventure.

Après une année de travail, et avec l'appui de la commune, les villageois ont eu la chance de découvrir ce dimanche 2 juin au matin une quarantaine d'exposants, producteurs, artisans et Potiers installés dans la rue des bassins, coupée à la circulation pour l'occasion. Un magicien a arpenté le marché, faisant des tours incroyables aux passants et aux exposants. Les percussionnistes de l'association Colobane ont aussi déambulé dans l'après-midi avec leurs rythmes africains.



Les restaurateurs et food-trucks ont tous fait salle comble ! Les propositions culinaires diverses et toutes savoureuses ont su faire notre bonheur. La buvette tenue par le comité des fêtes a été un point de rencontre incontournable au milieu du marché, s'y sont tenues des discussions interminables dans la bonne humeur.

La météo a été clémente, dans ce printemps bien arrosé. Les sorcières ont « fait le job » !



Les exposants ont été ravis de l'accueil proposé par les membres du comité des fêtes et ont presque tous pris date pour une prochaine édition. Les villageois ont eux aussi manifesté leur satisfaction de voir le village s'animer.

Le comité des fêtes tient à remercier tout particulièrement la commune pour l'aide logistique, et les habitants du village qui ont respecté les consignes de stationnement rigoureusement dès le samedi midi. Cela a été précieux dans l'organisation.

Un grand merci aussi aux exposants, aux villageois qui ont pris en compte l'événement dans leur emploi du temps, aux bénévoles et aux commerçants du village qui ont grandement participé. Tout cela a fait de ce premier « marché des sorcières » une réussite qu'il conviendra de renouveler l'an prochain. Toutes les énergies seront les bienvenues, nous vous attendons !